



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 décembre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : LAMBERT Marie ; MICHEL Marie-Thérèse

C.C.L.L : COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; OUDET Alain suppléant de CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Élise AEBISCHER

Procuration de vote :

Mandant : LAMBERT Marie ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

Mandataire : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude ; CHOPARD Félix

**Objet : 5B. Contrats de reprise de matières – prolongation des partenariats en attendant la signature du nouveau contrat avec l'éco organisme en charge des emballages
2023/12_17-83**

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

**CONTRATS DE REPRISE DE MATIÈRES – PROLONGATION DES
PARTENARIATS EN ATTENDANT LA SIGNATURE DU NOUVEAU
CONTRAT AVEC L'ÉCO ORGANISME EN CHARGE DES
EMBALLAGES**

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

La durée de validité des contrats de reprise des matières triées au centre de tri est directement liée à la durée du contrat de soutiens de l'Eco Organisme en charge des emballages (actuellement CITEO). De fait, l'échéance de fin de contrat CITEO au 31 décembre 2023 devrait entraîner automatiquement une fin des contrats de reprise.

Les discussions autour du nouveau barème de soutien sur les emballages se poursuivent au niveau du ministère et n'ont pour l'instant pas aboutie. Le nouveau contrat avec l'éco organisme en charge des emballages ne sera donc pas prêt pour début 2024.

Dans ce contexte, qui reste flou, il convient de mettre en place les conditions juridiques de la poursuite opérationnelle de l'enlèvement des matières issues du centre de tri.

Aussi, il est décidé, dans l'attente de la transmission et de la signature du nouveau barème de soutien du tri des emballages, de prolonger la validité des contrats actuels d'enlèvement.

Cette prolongation prendra la forme d'une lettre d'intention de poursuivre la collaboration avec les partenaires actuels, jusqu'à signature du nouveau contrat avec l'éco-organisme en charge des emballages.

Les partenaires concernés sont :

- Verallia (Verre)
- Revipac (EMR et ELA)
- Regeal (Aluminium)
- O-I Manufacturing France (Verre)
- Valorplast (Plastique)

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président du SYBERT ou son représentant à signer les lettres d'intention de poursuite du partenariat avec chacun des partenaires en charge de la valorisation des matières issues du centre de tri, dans l'attente de la signature du nouveau contrat avec l'éco-organisme en charge des emballages.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
Élise AEBISCHER



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20231212-2023_12_17_83-DE